

Informations

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **76 (1931)**

Heft 11

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

l'à-propos complètent ainsi la figure militaire de notre chef d'état-major de l'armée.

Le voici à présent chargé de faire fonctionner le rouage le plus lourd et le moins évolué dans tout l'organisme de notre défense nationale. Il en connaît le mécanisme, les défauts et, pour être juste, disons aussi ses qualités. Il sait résister à ses tendances bureaucratiques, à son penchant invétéré pour le moindre effort, surtout en matière organique. Il sait que la situation générale s'oppose à tout grossissement de nos dépenses militaires, à tout accroissement du nombre de nos cadres. Lors de la dernière discussion du budget de la guerre, M. Maginot disait que l'état-major avait entrepris l'étude des formules nouvelles qui, à partir de 1935, devront être substituées à l'organisation actuelle. Nous pouvons faire confiance, dans cette étude, au général Gamelin qui, avec le sens exact de l'opportunité qui le caractérise, saura redresser ce qu'il convient de redresser pour la sécurité du pays sans en accroître les charges.

INFORMATIONS

Mouvement dans le Haut-Commandement.

Le 1^{er} novembre, le colonel cdt. de corps de Loriol a été licencié, sur sa demande, pour raisons de santé. Il est remplacé, dans ses fonctions de chef d'arme de l'infanterie par le colonel-divisionnaire Wille, auquel a succédé, à la tête de la 5^e division, le colonel Lardelli.

La presse quotidienne ayant abondamment commenté ces mutations, nous nous bornerons à résumer ici, sous la forme biographique et à titre documentaire, les principales étapes de la carrière militaire de ces officiers.

* * *

Le colonel cdt. de corps de Loriol a fait ses premières armes au bat. car. 2 (relevant alors de la 2^e division), où il servit de 1894 à 1908, comme officier subalterne et capitaine. Major en 1908, il prend le commandement du bat. fus. 13, puis passe à l'état-major général. Fin 1913, il est nommé lieutenant-colonel, est incorporé à l'état-major du 1. C. A., puis mis à la tête du régiment genevois, qui portait alors le no 4 (R. J. 3 actuel) et qu'il commanda pendant la mobilisation de guerre. Devenu colonel, en 1918, il est à nouveau affecté, mais au titre de chef d'état-major, à l'E. M. du 1. C. A., puis commande la Br. J. 1.

Colonel-divisionnaire à la date du 31. 12. 1923, il participe aux grandes manœuvres de 1924 en qualité de commandant de la 2^e division légère. C'est en décembre de l'année dernière qu'il atteint le grade le plus élevé de notre hiérarchie militaire, en temps de paix, en prenant le titre de colonel commandant de corps d'armée.

Les quelques dates que l'on vient de rappeler jalonnent sa carrière d'officier de troupe.

La fonction de chef d'arme de l'infanterie fut le brillant aboutissement de sa carrière d'officier-instructeur, dans laquelle il débuta en 1897. C'est, dès cette date, la vie itinérante, cette dure servitude du métier militaire. Passant d'une garnison à l'autre, il sert à la 1^{re}, à la 4^e, à la 5^e division, aux Ecoles de tir de Wallenstadt, est professeur aux Ecoles centrales, puis revient à Lausanne, où, de 1921 à 1923, il fut instructeur d'arrondissement de la 1^{re} division.

C'est au mois d'août 1923 qu'il fut appelé à revêtir les hautes fonctions qu'il quitte aujourd'hui.

Etant capitaine, il fit un stage de 1 an (1901) en France, au 67^e régiment d'infanterie, alors stationné à Soissons.

Au nombre des multiples études dont le colonel de Lorjöl eut, comme chef d'arme, à assurer la direction, il convient de rappeler celles que provoquèrent l'introduction du fusil-mitrailleur dans notre armée, la nouvelle organisation de notre infanterie, la mise au point de la tactique de nos petites unités. Le « règlement d'exercice », de 1930, dont la rédaction fut confiée au Service de l'infanterie, est fortement empreint de ses conceptions.

Ce n'est qu'un bref aperçu de l'activité complexe et lourde de responsabilités qui caractérise l'importante fonction de chef d'arme de l'infanterie.

Nous sommes certain d'exprimer le sentiment de tous ceux qui ont eu l'honneur de servir sous les ordres de cet officier si plein de distinction, en lui disant qu'ils garderont de lui le souvenir d'un chef de valeur, dont la bienveillance n'exclutait pas la fermeté ni l'énergie. Son calme proverbial inspirait la confiance. Au cours de sa longue et fertile carrière — et c'est peut-être le plus bel hommage qu'on puisse lui rendre — il fut, dans toute l'acception du terme, un parfait gentleman.

* * *

Le *colonel-divisionnaire U. Wille*, originaire de Zurich et de la Sagne (Neuchâtel) est né en 1877. Fils du général, il hérita de lui un beau tempérament de soldat et une intelligence ouverte à toutes les spéculations de l'esprit. Sa culture générale lui permet d'aborder,

avec un égal bonheur, tous les problèmes qui touchent, de loin ou de près, à l'art de la guerre.

Sa carrière militaire fut rapide autant que brillante. Lieutenant en 1897, il est promu capitaine en 1904, passe à l'état-major général cinq ans après. Nommé major en 1910, il commande le bat. car. 3, puis le 6^e. Dans ce grade, il fonctionne comme chef d'état-major de la 5^e division. En 1917, promu lieutenant-colonel, il est mis successivement à la tête des régiments 22, 29, puis 25. Passé colonel, fin 1922, il commande la Br. J. 13, composée essentiellement de troupes zurichoises. C'est le 15 juillet 1928 qu'il est fait divisionnaire ; on lui donne le commandement de la 5^e division, dans laquelle il avait accompli la plus grande partie de son service comme officier de troupe.

Sa carrière d'instructeur accuse une multiplicité de fonctions que justifiaient ses connaissances militaires étendues. Il convient de relever son activité comme professeur de pédagogie militaire et de tactique à l'Ecole militaire du Polytechnicum de Zurich et son commandement des Ecoles Centrales. La forte personnalité du colonel Wille ne devait pas manquer d'avoir, dans l'une et l'autre de ses activités, une influence très marquée sur les générations d'officiers qui eurent l'avantage de bénéficier de son fertile enseignement.

La presse a relevé l'importance des travaux qui attendent le nouveau chef d'arme de l'infanterie, à l'heure où le Département militaire fédéral procède à un remaniement partiel de l'organisation de notre armée.

On est d'autant plus heureux de sentir, à ce poste élevé, la présence d'un chef dont les qualités d'action et les connaissances professionnelles justifient les espoirs de tous ceux qui attachent quelque importance au maintien et à la constante amélioration de nos institutions militaires. Sachant ce qu'il veut, voyant large, le colonel-divisionnaire Wille saura défendre, pour sa part, avec l'acharnement voulu par les circonstances, les intérêts bien compris de notre armée.

* * *

Le *colonel-divisionnaire L. Lardelli*, né en 1878, est originaire de Poschiavo. Il est domicilié à Coire. Sa carrière militaire est caractéristique du système de milices ; il mena parallèlement une activité civile, dans le commerce. Le grade qu'il vient d'atteindre l'oblige à se consacrer exclusivement aux charges de son nouveau commandement.

Lieutenant en 1897, capitaine en 1909, major en 1910, lieutenant-colonel en 1917, il commanda les bataillons 91 et 93, puis les régiments 35 et 36, troupes de montagne de la 6^e division. Promu colonel en 1922,

il exerça le commandement des brigades 17, puis 18. A disposition du Conseil fédéral depuis décembre 1929, il a été rappelé, cette année, pour commander l'un des partis aux manœuvres de la 5^e division.

On prête au colonel Lardelli ce robuste bon sens qui fut toujours l'apanage des Helvètes et des qualités d'entraîneur d'hommes qui font de lui le digne successeur du colonel Wille.

* * *

Insignes militaires.

Nous apprenons qu'un groupe d'officiers, de Lausanne vient de prendre une initiative qui doit être encouragée par tous ceux qui portent aux choses de notre armée l'attention qu'elles méritent.

Il s'agit de la création d'un *insigne militaire*, destiné à être porté dans la vie civile. Les initiateurs de ce mouvement ont constaté, à juste titre, qu'à l'occasion de certaines manifestations militaires, auxquelles les participants se rendent en tenue civile : réunions d'unités, conférences, concours sportifs, etc., ces manifestations revêtaient parfois un caractère trop anonyme, aucun signe distinctif ne permettant de préciser ni le grade, ni l'arme d'incorporation des assistants.

Le port du nouvel insigne remédiera à cette lacune. Il aura pour effet de constituer, en dehors des périodes de services, un signe de liaison et de ralliement entre tous ceux qui ont l'avantage de faire partie de la grande famille qu'est l'armée. Il établira un contact immédiat entre officiers, sous-officiers et soldats et groupera plus facilement, au cours de manifestations ou réunions civiles, et dans d'autres circonstances encore, les militaires appartenant à la même arme. L'insigne, en argent avec motifs émaillés, indiquera l'arme et le grade de son possesseur.

Les auteurs du projet ont tenu à consulter la plupart des grands chefs de notre armée ; tous se sont déclarés très favorables à une initiative qui ne peut avoir que d'heureuses répercussions sur l'esprit de corps dont il est utile pour notre pays que soient animés, même dans la vie civile, tous ceux qui attachent quelque prix au maintien d'une étroite cohésion morale entre les serviteurs d'une même et belle cause : celle de l'armée au service de la nation.

Ajoutons que le produit de la vente des insignes sera versé aux caisses de secours des régiments. Ce geste ne manquera pas d'être apprécié à sa juste valeur.

A notre tour, souhaitons que le projet des « insignes militaires » trouve, dans toute l'armée, l'accueil qu'il mérite.

Réorganisation de l'armée.

Le Comité central de la Société suisse des Officiers a adressé à ses sections une circulaire invitant les officiers de toutes armes à étudier telle question relevant du projet de réorganisation de notre armée. Il prie les auteurs d'études de lui faire parvenir tout manuscrit dont la diffusion par le moyen de nos périodiques militaires serait de nature à intéresser nos officiers. Ce faisant, il espère provoquer un intéressant échange d'opinions et collaborer utilement à l'œuvre entreprise par nos instances compétentes.

La *Revue militaire suisse* commencera sous peu la publication de quelques études intéressant cette question.

* * *

Conférence du Général Debeney.

De nombreux lecteurs nous ayant exprimé le désir de voir publiée dans notre revue la remarquable conférence, donnée récemment en Suisse, par le Général Debeney, sous le titre de « Caractères des armées modernes », nous avons la satisfaction de leur annoncer qu'elle paraîtra, intégralement, dans nos prochaines livraisons, dès décembre 1931.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

HISTOIRE

Notre vieille légion, par le commandant breveté Poirmeur. Ed. Berger-Levrault, Paris, 1931, préface de M. René Doumic, secrétaire perpétuel de l'Académie française.

La Légion étrangère a célébré, cette année, le centième anniversaire de sa création par des fêtes grandioses et l'inauguration d'un monument élevé à la mémoire de ses morts dans la cour des casernes de Sidi bel Abbès, en Algérie.

Plusieurs historiques de ce corps illustre ont paru à cette occasion. L'ouvrage du commandant Poirmeur : *Notre vieille légion*, ne saurait nous laisser indifférents, car la Légion étrangère a toujours compté beaucoup de Suisses dans ses rangs. Son origine nous touche de près ; la Légion d'Afrique a été constituée, en 1831, par Louis-Philippe. Les six régiments suisses de Charles X venaient d'être dissous après la révolution de 1830. Le nouveau roi des Français voulait conserver au service de la France le plus grand nombre possible d'officiers et de soldats suisses licenciés. Les trois premiers bataillons